



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité.

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 11 novembre 2025 à 19h30, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure de Monsieur Yvon Bilodeau.

Nature et effets :

Permettre de conserver la serre existante à 0,00 mètre de la limite arrière du nouveau lot qui sera créé après l'opération cadastrale consistant à diviser le lot en deux, alors que la distance minimale requise est de 2,0 mètres lorsqu'il y a une ouverture donnant vers la limite d'un lot.

Identification du site concerné :

Le lot 5 688 726, cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, situé au 101, rue Principale.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À LAMBTON, CE 21^e JOUR D'OCTOBRE 2025.

Yves Deslongchamps
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Yves Deslongchamps, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure de Monsieur Yvon Bilodeau à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton, ainsi que sur le site internet de la municipalité en date du 21 octobre 2025.

Yves Deslongchamps
Directeur général et greffier-trésorier

21 octobre 2025

Date